

***Amis de la nature de L'Isle Verte***

C.P. 1536  
L'Isle-Verte  
G0L 1L0

Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement, Québec

Madame Anne-Lyne-Boutin

Sujet: Grande oie des neige vs éoliennes

Généralité

Je, Raynald Côté, suis président de Amis de la nature de L'Isle Verte  
Affilié à la Fédération Québécoise de la faune;  
Ex maire de L'Isle Verte;  
administrateur de la FQF pour la MRC de Rivière Du Loup;  
membre individuel de la FQF;  
siège sur le comité provincial sur la sauvagine, je suis responsable  
du territoire de La Pocatière à Matane.

Migration

Le corridor migratoire de la grande oie des neiges est le fleuve  
St-Laurent(Baie Du Fèvre Cap Tourmente, L'Isle Verte).

Déplacement local

À L'Isle Verte, la grande oie des neige broute, en général, dans les  
champs au nord de la route 132.

Quelques champs du rang du Côteau des érables sont fréquentés ainsi  
que les champs du rang trois à L'Isle Verte est.

Les endroits les plus fréquentés sont les champs à Trois Pistoles  
et au sud de St Jean de Dieu.

Déplacement local, suite

Les quelques petits troupeaux qui se dirigent plus au sud vers le lac Témiscouata le font en haute altitude.

Effarouchage des oies

Le soussigné a travaillé avec L'UPA pour le service d'effarouchage donné aux producteurs agricoles qui pouvaient nous demander de l'aide en cas de besoin.

Aucun producteur de L'Isle Verte ouest, St Arsène, Cacouna situé au sud de la route 132 n'ont fait appel a nos services.

Les demandes d'aides provenaient de Trois Pistoles et St Jean De Dieu.

Vol par visibilité réduite

Par temps brumeux, les oies se déplacent sous le couvert nuageux ou en haute altitude.

Les oies ne circulent pas dans la brume.

Conclusion

Je suis né à L'Isle Verte, je suis chasseur, mon implication avec la FQE et le comité sauvagine m'ont aidé à prendre de l'expérience sur le comportement de la sauvagine.

Je serai grandement surpris que plusieurs oies des neiges se l'aissent berner par des éoliennes.

Fauniquement vôtre

Raynald Côté



p.j.

## **LETTRES PATENTES**

*Loi sur les compagnies, Partie III*  
(L.R.Q., chap. C-38, art. 218)

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes aux requérants ci-après désignés, les constituant en corporation sous la dénomination sociale

AMIS DE LA NATURE DE L'ISLE VERTE

**FAIT À QUÉBEC LE 14 MAI 1998**

*Déposées au registre le 14 mai 1998*  
*sous le matricule 1147712773*



Gouvernement  
du Québec  
L'Inspecteur  
général des  
institutions  
financières

Inspecteur général des institutions financières

Contresignataire

**1 - Requérants**

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénom	Profession ou occupation habituelle	Adresse domiciliaire (N°, rue, municipalité, code postal)
Raynald Côté	technicien génie civil	
Richard Dumont	Aviculteur	
Jean Marie Alexandre	Poissonnier	

**2 - Siège social**

Le siège social de la corporation est situé: 203, Côteau Tuff

L'Isle Verte  
GOL 1LO

**3 - Conseil d'administration**

Les administrateurs provisoires de la corporation sont:

Raynald Côté

Richard Dumont

Jean Marie Alexandre

**4 - Immeubles**

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à

ou \$ 2 500 000,00

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à

5- Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

- a) Défendre l'intégrité de l'environnement naturel.
- b) Promouvoir des moeurs ou habitudes de vie saines et respectueuses de l'environnement naturel.
- c) Regrouper en corporation les personnes intéressées à la conservation et à la protection de la faune, du poisson et du gibier dans le territoire...
- d) Promouvoir les règles de sécurité et les règlements de chasse et de pêche au Québec.
- e) Promouvoir l'esprit sportif pour la chasse et la pêche et à tout ce qui a trait à la nature tel que les lacs, ruisseaux, forêts.
- f) Défendre et promouvoir les intérêts de ses membres à des fins purement sociales et sans intention de gain pécuniaire pour ses membres.
- G) Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières administrer de tels dons, legs et contributions.

.....

6- Autres dispositions (selon le cas)

- a) Le conseil d'administration est composé de cinq (5) administrateurs; ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la loi sur les compagnies.
- b) Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun, adopter un règlement pour:
  - 1) faire des emprunts de deniers sur le crédit de la corporation;
  - 2) hypothéquer les immeubles et les meubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la corporation.
- c) Au cas de liquidation de la corporation ou de distribution des biens de la corporation, ces derniers seront dévolus à une activité analogue.

.....



*Certificat attestant que*

*Amis de la nature de l'Isle-Verte (0141)*

*est affilié(e) à la*

*Fédération québécoise de la faune*

*pour l'année 2006*

*Alain Gagnon*

*Président*

*Alain Loubé*

*Directeur général*